

COMMUNE DE LALIZOLLE

Envoyé en préfecture le 18/09/2023

Reçu en préfecture le 18/09/2023

Publié le 18/09/2023

ID : 003-210301354-20230915-20230915_036-DE



Séance du 15 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Claisse, Deschamps, Desfarges, Pesson et Mmes Chiron, Kahane

Excusés : Mrs Chades, Conduché, Pernet et Puravet

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 6

Date de convocation : 11/09/2023

Date d'affichage : 11/09/2023

Délibération n°20230915_036

Objet : Créances éteintes

M. le Maire fait part d'un état de sommes que la Commission de Surendettement a décidé d'effacer :

- 243,19 € pour le Budget Commune (redevances assainissement)

Ce dernier demande, par conséquent, au Conseil Municipal, de bien vouloir constater l'irrecouvrabilité de la dette et l'admission de ces sommes en non valeurs (art. 6542).

Après en avoir délibéré, l'ensemble des membres présents accepte à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Maurice Deschamps

